

Je prends connaissance que la dérogation ne pourra pas être accordée si les conclusions de la visite sanitaire, l'instruction par la DD(CS)PP ou une éventuelle inspection par la DD(CS)PP ne sont pas favorables.

Date et signature du détenteur ³ :	DECISION DE L'ADMINISTRATION <input type="checkbox"/> Acceptée <input type="checkbox"/> Refusée
	Fait à : _____, le __ / __ / ____ Signature et cachet de la DD(CS)PP DATE DE FIN DE VALIDITÉ : _ _ / _ _ / _ _ _ <small>La présente décision peut faire l'objet devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois après la notification.</small>

Une copie de ce document doit être conservée dans le registre d'élevage et présentée à toute réquisition des agents des services de contrôle officiels.

¹ La **claustration** implique un toit étanche et des parois latérales interdisant toute pénétration d'oiseaux et sans continuité avec le milieu extérieur.

² La protection d'un élevage ou d'un lieu de détention d'oiseaux par des **filets** implique que le parcours auquel ont accès les animaux soit recouvert intégralement par ceux-ci de façon à empêcher tout accès aux oiseaux sauvages au parcours.

³ Détenteur : toute personne, physique ou morale, qui a la propriété d'une ou de plusieurs volailles ou autres oiseaux captifs ou qui est chargée de pourvoir à leur entretien, à des fins commerciales ou non.